

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR AMI LIÈVRE, DÉPUTÉ (GROUPE SOCIALISTE), INTITULÉE « PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMICO-TOURISTIQUE. UTILISER CERTAINS POTENTIELS. » (N° 3147)**

A l'instar des scientifiques, pêcheurs, touristes, associations, ainsi que des citoyennes et citoyens de notre canton, le Gouvernement est bien sûr préoccupé par l'état du Doubs. Il s'implique à différents niveaux dans les actions mises en œuvre pour protéger ce joyau naturel et touristique, notamment par le biais du Plan d'action Doubs.

Vu la complexité de la question posée, le Gouvernement se permet de répondre d'abord de manière circonstanciée aux deux points distincts que sont le potentiel économique du Doubs en lien avec la pêche d'une part, et la pertinence d'augmenter artificiellement les concentrations en phosphore dans le cours d'eau d'autre part.

**Potentiel économique du Doubs en lien avec la pêche**

L'étude de Master dont il est question évalue les bénéfices résultant d'une amélioration de la qualité de l'eau du Doubs. Elle est souvent citée par le monde de la pêche pour qui les retombées pour l'économie régionale de la pêche mériteraient d'être analysées et prises en compte au niveau jurassien.

Parmi les méthodes d'évaluation économique des biens et services environnementaux communément admises par les milieux scientifiques et académiques, l'étude utilise la méthode des coûts du trajet hypothétique afin d'estimer la valeur économique de la pêche récréative dans le Doubs dans la situation d'une hypothétique amélioration.

Le Gouvernement salue ce travail de master réalisé par une citoyenne jurassienne. Le potentiel économique qui ressort de l'étude est cependant à prendre avec extrême prudence car il s'agit là avant tout d'une analyse quantitative réalisée sur une base théorique, soit l'utilisation d'une formule économétrique standardisée. Il est donc extrêmement difficile d'estimer avec justesse et objectivité la valeur économique d'un bien intangible comme le bien-être des pêcheurs récréatifs du Doubs. A noter encore que le potentiel économique qui se dégage de l'étude fait davantage référence à une valeur d'usage plutôt qu'à des valeurs monétaires.

La méthode de calcul retenue ne souffre d'aucune contestation sur le plan académique. Néanmoins, un certain nombre de réserves demeure quant à l'applicabilité du modèle utilisé, soit la méthode hypothétique des coûts de déplacement. Elle se base sur les comportements effectivement observés et souffre d'un manque d'objectivité en particulier dans l'évaluation de la situation hypothétique ; un biais dit stratégique qui se manifeste par la possibilité pour les individus interrogés de donner des réponses stratégiques en majorant leur consentement à payer afin de favoriser la mise en œuvre du bien public. Il en résulte que les valeurs obtenues ne sont pas objectivement représentatives d'un comportement d'achat sur un marché réel. A cela s'ajoute un échantillonnage insuffisamment large au regard du nombre d'observations admises par le modèle, fragilisant ainsi davantage le caractère scientifique et objectif de la partie empirique de l'étude. De cette faiblesse dans l'échantillonnage résulte la distribution asymétrique des données récoltées, le faible coefficient de détermination obtenu ( $R^2=0.24$ ) et l'impossibilité de démontrer par le modèle l'élasticité de la demande actuelle et hypothétique. En outre, l'amélioration piscicole du Doubs, bien que souhaitée, implique une démarche commune de l'ensemble des territoires et régions concernés. L'étude porte en effet sur la rivière du Doubs dans son ensemble et englobe ainsi le département du Jura, du Doubs, le canton du Jura et celui de Neuchâtel. A noter que la rivière n'effectue que 7% de son trajet sur sol jurassien et que les pêcheurs du Doubs licenciés dans notre canton ne représentent que 2% des 30'400 pêcheurs recensés par l'étude.

Ainsi, chiffrer le potentiel économique de la pêche récréative, en termes de valeur d'usage, en compilant et injectant des données recensées auprès d'un nombre limité d'utilisateurs dans une formule mathématique standardisée ne peut servir de base décisionnelle quant à d'éventuels investissements dans un programme de développement économico-touristique, quel qu'il soit. Une méthode statique d'évaluation économique ne

permet pas d'obtenir une valeur objective du potentiel économique d'un bien environnemental. La légitimité académique de la présente étude n'est donc pas à remettre en question, mais plutôt son applicabilité et son utilisation décontextualisée.

### **Augmenter artificiellement les concentrations en phosphore dans le Doubs**

Le Doubs a fait l'objet en 2018 d'un programme renforcé de suivi de la qualité physico-chimique et biologique de ses eaux. Ce programme s'est ajouté à diverses études menées ces dernières années, notamment sur les apports en différentes substances nutritives ou polluantes, et sur l'évolution de la biomasse de différentes classes d'être vivants. Ces études rappellent la forte implication de l'Etat jurassien dans la protection de ce cours d'eau emblématique et permettent d'apprécier la situation à ce jour. Les analyses 2018 ont confirmé la bonne qualité du Doubs en général. Les indicateurs biologiques sont globalement en hausse par rapport à l'époque révolue des déversements massifs d'eaux usées non traitées, il y a de cela une quarantaine d'années.

Le Plan d'action Doubs, auquel participe l'Etat jurassien avec ses voisins et la Confédération, est un outil important d'identification et de suivi des mesures à réaliser. La révision des règlements d'eau des différentes usines de production hydroélectriques a notamment été menée par ce biais, avec à la clé des conditions de vie considérablement améliorées pour la faune aquatique, y compris piscicole. D'importantes actions de réduction des concentrations en micropolluants sont encore nécessaires et attendues par le biais des projets de traitement d'eaux usées aux stations d'épuration de La Chaux-de-Fonds et du Locle, ainsi que par des actions en France voisine.

Concernant les populations piscicoles, et selon les dernières pêches exhaustives réalisées en 2011 et 2016, les peuplements sont relativement stables. Ils diffèrent d'un tronçon à l'autre. En amont du Theusseret, les peuplements semblent en augmentation, ce qui doit encore être confirmé par de nouveaux relevés. A l'inverse, plus en aval, les populations de certains groupes (en particulier les salmonidés) sont en diminution. Cette diminution, à confirmer dans la durée, résulte potentiellement de trois facteurs : le vieillissement typologique du cours d'eau, l'augmentation de la température de l'eau en périodes d'étiage estival et les concentrations en phosphore particulièrement faibles en périodes d'étiage. La part de responsabilité de chacun de ces éléments dans la mauvaise santé des salmonidés n'est pas clairement établie. Vu les températures de l'eau mesurées à Ocourt ces derniers étés, avec des pics à 25°C et des périodes prolongées au-delà de 20°C, il est clair que les salmonidés ont particulièrement souffert de la situation météorologique.

Les différents acteurs impliqués dans la préservation du Doubs ont œuvré dans le bon sens ces dernières années. Il y a lieu de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action Doubs. Le fait que l'on pêche aujourd'hui du poisson sauvage dans le Doubs est extrêmement positif et parfaitement cohérent avec un tourisme durable de plus en plus recherché. Si la nostalgie de pêcheurs ayant œuvré au bord d'un Doubs particulièrement riche en poissons est compréhensible, il faut bien rappeler que ces derniers provenaient en partie d'actions de repeuplements artificiels. Ces actions ont aussi potentiellement contribué au développement d'organismes pathogènes comme la maladie de Saprolegnia.

L'augmentation de la teneur en phosphate des cours d'eau ou des lacs, piste souvent évoquée par les milieux de la pêche, a été par deux fois refusée par le Parlement fédéral en 2013. Dans son « État des lieux de la situation des lacs et cours d'eau de Suisse en matière de pêche », de janvier 2019, le Conseil fédéral fixe comme mesure la réduction des rejets de nutriments dans les eaux et rejette clairement l'option d'une augmentation artificielle du phosphate.

### **Conclusions**

En synthèse et en réponse à la question posée, le Gouvernement considère que la pêche fait et fera bien partie de l'axe touristique sur la région de Saint-Ursanne. Les moyens pour un développement de l'offre pour la pêche resteront toutefois limités, dans un contexte où les millions de francs de potentiel économique avancés pour la région sont plutôt théoriques. Dans le domaine de la qualité de l'eau, le Gouvernement ne peut décider seul du bien-fondé ou non d'une augmentation du phosphate dans le Doubs. Toutes les mesures relatives au Doubs sont à discuter dans le cadre du Plan d'action porté par l'Office fédéral de l'environnement. Ce plan d'action est ainsi l'espace de dialogue idéal permettant aux milieux de la pêche, qui y sont présents, de thématiser la production primaire et le manque de phosphore.

Dans un contexte où associations et « spécialistes » des cours d'eau ne sont pas avares de solutions, de commentaires ou de critiques, le Gouvernement souhaite avant tout permettre à l'Office de l'environnement de se concentrer sur les mesures d'amélioration centrales qui sont déjà intégrées au plan d'action (revitalisations, micropolluants...). Il reste toutefois prêt à discuter de cette thématique, pour autant que l'ensemble des associations et instances œuvrant à la protection du Doubs y voient un intérêt.

Delémont, le 30 avril 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
la chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt